

Oliver Hümbelin, Rudolf Farys et Ben Jann

Réduire les inégalités – mais comment ?

Le système fiscal et les prestations sociales qu'il sert à financer sont au cœur de l'État providence. En Suisse, c'est surtout l'effet de redistribution des prestations sociales qui réduit les inégalités sociales. Les impôts y contribuent dans une moindre mesure. À l'avenir, les efforts de lutte contre la pauvreté devraient porter davantage sur la politique familiale.

À long terme, nous pouvons être optimistes. Il y a eu beaucoup d'améliorations au cours des 300 dernières années. À l'échelle mondiale, l'espérance de vie est passée de 29 à plus de 70 ans.¹ La classe supérieure n'a plus le monopole de l'instruction, comme le montre la réduction fulgurante de l'analphabétisme. Alors que 12 % à peine de la population mondiale savaient lire et écrire au début du XVIII^e siècle, c'est aujourd'hui le cas de plus de 90 % des habitants de la planète.² Les tristes époques de l'histoire marquées par l'esclavage et le colonialisme ont été largement dépassées partout dans le monde et le nombre de personnes vivant dans une extrême pauvreté a fortement baissé.³ Comment un progrès d'une telle ampleur a-t-il été possible ? Le célèbre spécialiste de l'étude des inégalités Thomas Piketty a une réponse simple et un peu surprenante : c'est grâce à l'instauration de l'impôt progressif sur le revenu et la fortune et à la généralisation de l'État providence.⁴ Les impôts réduisent les inégalités et constituent le fondement de l'État providence. Ils ont ainsi créé la base de l'instruction publique, des soins de santé pour tous et du système de sécurité sociale, et permis à

une part importante de la population de prendre part au progrès social. Thomas Piketty conteste vivement l'explication courante voulant que la prospérité générale découle en particulier de l'innovation et de l'entrepreneuriat. La croissance résout-elle les problèmes du monde ? « C'est une idée complètement loufoque », selon Piketty qui s'insurge contre l'« hypercapitalisme » de la fin du XX^e siècle et sa foi aveugle dans le marché. Dans ses ouvrages fondamentaux sur les inégalités, *Le Capital au XXI^e siècle* et *Capital et Idéologie*, l'économiste français dénonce la dynamique des inégalités croissantes qui risquent d'inverser la roue du temps et de nous ramener à des rapports de propriété semblables à ceux de l'Ancien Régime. Selon lui, seul un affaiblissement considérable des droits de propriété peut faire avancer l'humanité. Ce processus qui est passé autrefois par l'abolition de l'esclavage requiert encore beaucoup d'étapes.

Devons-nous nous attendre à des bouleversements fondamentaux de l'ordre économique ? Les réflexions de Thomas Piketty soulignent en tout cas l'importance qu'a revêtu l'équilibre social dans l'histoire de l'humanité et montrent quels sont les principaux moyens de réduire les inégalités. Les instruments de l'État providence jouent un rôle important. Ce sont les institutions et les règles créées et légitimées par des processus démocratiques qui produisent un effet de redistribution puisque les personnes disposant de beaucoup de ressources financières participent davantage aux coûts de l'ensemble de la société et celles qui ont peu de moyens reçoivent des ressources par le biais des prestations sociales. Dans la littérature, une distinction est établie entre les instruments de redistribution directs, qui agissent par le biais des prestations sociales et du système fiscal, et les mesures indirectes qui ont une influence sur le marché.⁵ Ces dernières regroupent notamment les mesures de régulation telles que le salaire minimum, mais aussi le système éducatif. Les deux composantes peuvent fortement influencer la manière dont les citoyennes et les citoyens participent à la vie économique d'un pays et la forme de cette participation. Malgré l'importance de leur effet compensatoire sur le tissu social, les mesures du deuxième type ont un mode d'action extrêmement complexe ; on ne peut pas les classer en quelques mots.

C'est pourquoi nous nous concentrons ici sur le rôle de l'État providence en Suisse, tel qu'il se manifeste dans le système des prestations sociales et le système fiscal. Ces deux systèmes constituent le noyau dur de l'État providence. La littérature spécialisée internationale s'intéresse par conséquent beaucoup à leur état et à leur évolution.⁶ Comme le suggère Thomas Piketty, il ressort de ces études que l'évolution est loin d'aller toujours dans le même sens. Des crises telles que la crise financière de 2008 ou la pandémie de Covid-19 ont un impact aussi bien sur les inégalités que sur

l'effet de redistribution de l'État providence. Ainsi, les stabilisateurs du système des prestations sociales et du système fiscal sont précisément conçus pour atténuer les souffrances et les charges pendant les crises.⁷ Depuis le milieu des années 1990, on observe toutefois dans de nombreux pays que l'effet compensatoire de l'État providence tend à diminuer, à cause de la réduction des paiements sociaux et des baisses d'impôts.⁸

Dans ce contexte, il y a lieu de se demander où en est aujourd'hui la Suisse. Dans notre article, nous procédons avant tout à une classification générale à travers plusieurs questions : comment et dans quelle mesure les ressources financières sont-elles redistribuées en Suisse ? Est-ce beaucoup ou peu en comparaison internationale et quelles sont les particularités helvétiques ? Quelles conclusions politiques les constats actuels nous amènent-ils à tirer pour l'équilibre social au sein de la société de demain ?

Redistribution par le biais des impôts et des prestations sociales : les particularités de la Suisse

Comment peut-on mesurer la part de la redistribution dans un pays ? Cela passe par des enquêtes représentatives portant sur le revenu des habitants à l'échelle nationale. Que gagnent les salariés et quel montant provient des revenus de la fortune ? Ces derniers comprennent les rendements des titres et les revenus locatifs des biens immobiliers. Ces revenus représentent les revenus du marché. On voit par exemple à quel point ces revenus sont inégalement répartis en appliquant le coefficient de Gini. Il prend la valeur 1 quand une seule personne dispose de tous les revenus et la valeur 0 quand tout le monde touche exactement la même chose. Pour pouvoir déterminer le rôle de l'État providence, nous devons en outre savoir combien les gens perçoivent de prestations sociales et combien ils paient d'impôts. La Suisse connaît de nombreuses prestations sociales. Ces dernières incluent toutes les prestations des assurances sociales, notamment les indemnités journalières de l'assurance-chômage ou les prestations sous condition de ressources telles que l'aide sociale économique comme dernier filet de sécurité sociale. Côté impôts, on se focalise en général sur les impôts sur le revenu et la fortune qui, dans le système fédéraliste de la Suisse, sont perçus au niveau fédéral, cantonal et communal. Avec toutes ces informations sur les prestations sociales versées et les impôts prélevés, on peut maintenant déduire les revenus finaux à partir des revenus du marché, ce qui permet de prendre en compte les interventions

de l'État dans le calcul du coefficient de Gini. Une comparaison des inégalités avant et après le versement des prestations sociales et l'encaissement des impôts permet alors d'estimer l'ampleur de la redistribution dans un pays.⁹ En Suisse, cette dernière réduit considérablement les inégalités, principalement par le biais des prestations sociales (70 %) et, dans une moindre mesure, par le biais des impôts (30 %), comme nous l'avons constaté en recoupant les données sur les impôts individuels et les prestations sociales.¹⁰ L'État providence apporte donc une contribution directe et importante à l'équilibre de la société.

En comparaison internationale, la Suisse se retrouve toutefois en dessous de la moyenne pour ce qui est de l'effet de redistribution et dans la moyenne sur le plan des inégalités après paiement des impôts et des prestations sociales (voir le graphique 1). Comment ce résultat est-il possible ? Plusieurs explications supplémentaires ont leur importance. Il faut tout d'abord relever que l'inégalité du marché est relativement faible en Suisse. Cela s'explique notamment par le fait que le taux de chômage n'est que de 3 % dans notre pays, alors qu'il varie entre 8 et 13 % dans les pays du sud de l'Europe comme l'Espagne, la Grèce et l'Italie (moyenne des 27 pays membres de l'UE : 6,2 %). Le marché du travail suisse est donc agréablement inclusif,¹¹ comme en attestent aussi les indices d'inégalité et de redistribution. Mais en même temps ce qui frappe aussi dans les études comparatives internationales, c'est le plus faible effet de redistribution par le biais des impôts. « Dans ce pays, il semble difficile de prélever des impôts aux riches et aux personnes mobiles. Les riches paient donc peu d'impôts. »¹²

Le fédéralisme y est aussi pour quelque chose. Bien que la péréquation financière intercantonale y mette des limites, la concurrence fiscale freine la perception d'impôts. Au final, les impôts sur le revenu varient beaucoup d'un canton à l'autre.¹³ Les riches paient particulièrement peu d'impôts dans les cantons de Suisse centrale (18 % sur un revenu imposable de 250 000 francs à Zoug, 20 % à Obwald et en Appenzel Rhodes-Intérieures) et presque deux fois plus dans les cantons romands (35 % dans les cantons de Vaud et Genève, 33 % dans celui de Neuchâtel). Les impôts ont de surcroît eu plutôt tendance à baisser en Suisse au cours des dernières décennies.¹⁴

Le système suisse laisse aussi une grande latitude aux cantons pour ce qui est des prestations destinées aux personnes à faible revenu, comme le montrent les diffé-

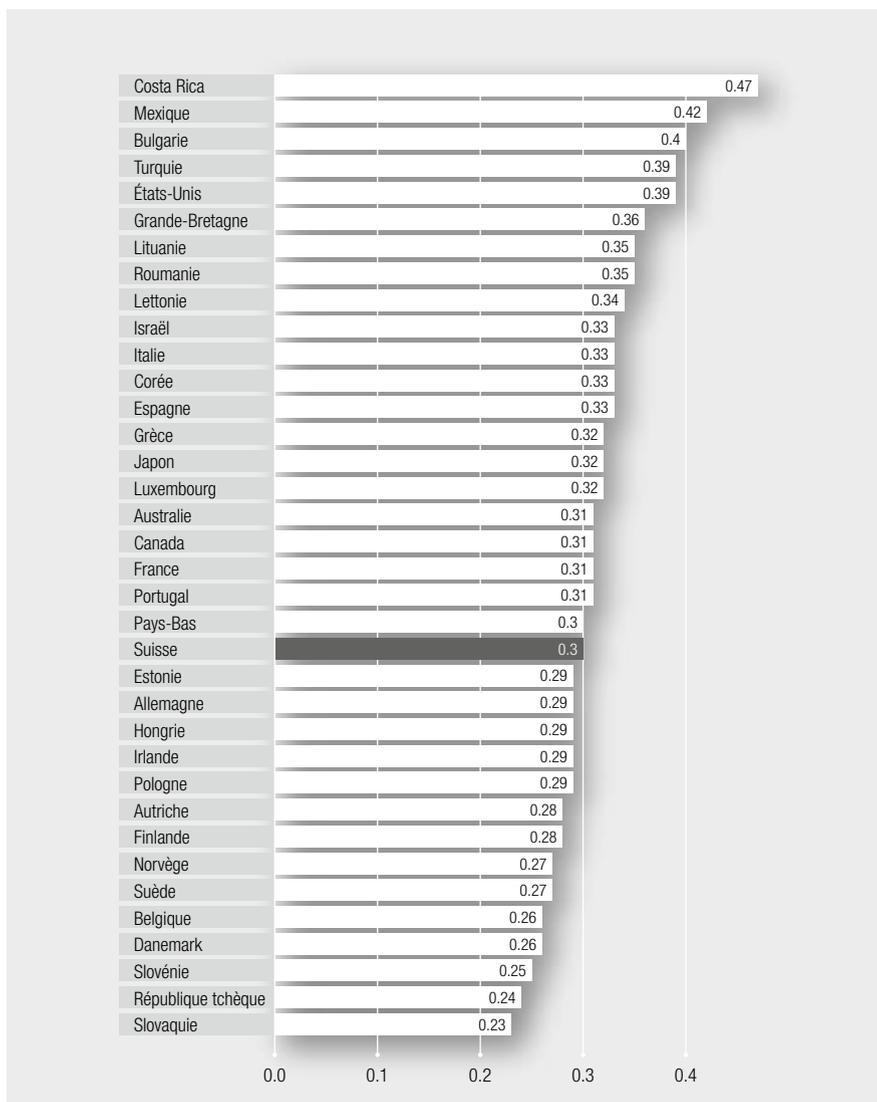
rences dans les prestations sous condition de ressources telles que les réductions de primes et autres prestations octroyées en amont de l'aide sociale, notamment les prestations complémentaires pour les familles.¹⁵ Dans l'ensemble, la répartition des revenus diffère fortement d'un canton à l'autre¹⁶, de même que l'effet redistributif des systèmes d'imposition et de prestations sociales.¹⁷ Ce fédéralisme exacerbé est une particularité de la Suisse qui se répercute en particulier sur la redistribution, ainsi que sur le traitement réservé aux plus riches (impôts) et aux plus pauvres. Le fédéralisme offre la possibilité d'adapter le système aux besoins et préoccupations locaux, mais comporte le risque d'une « sous-enchère » en matière d'impôts et de prestations sociales qui peut aboutir à des effets indésirables. La possibilité offerte aux personnes jouissant de hauts revenus de choisir leur domicile peut faire régresser tout le système fiscal.¹⁸ On peut en outre remettre en question la légitimité et le bien-fondé de telles différences pour des questions aussi essentielles que la garantie du minimum vital, car elles entraînent des injustices et ont des conséquences négatives pour les personnes concernées.

Figure 1 : peu de redistribution et une inégalité de revenus moyenne en Suisse

Inégalités après impôts et prestations sociales

Population en âge de travailler, 2018

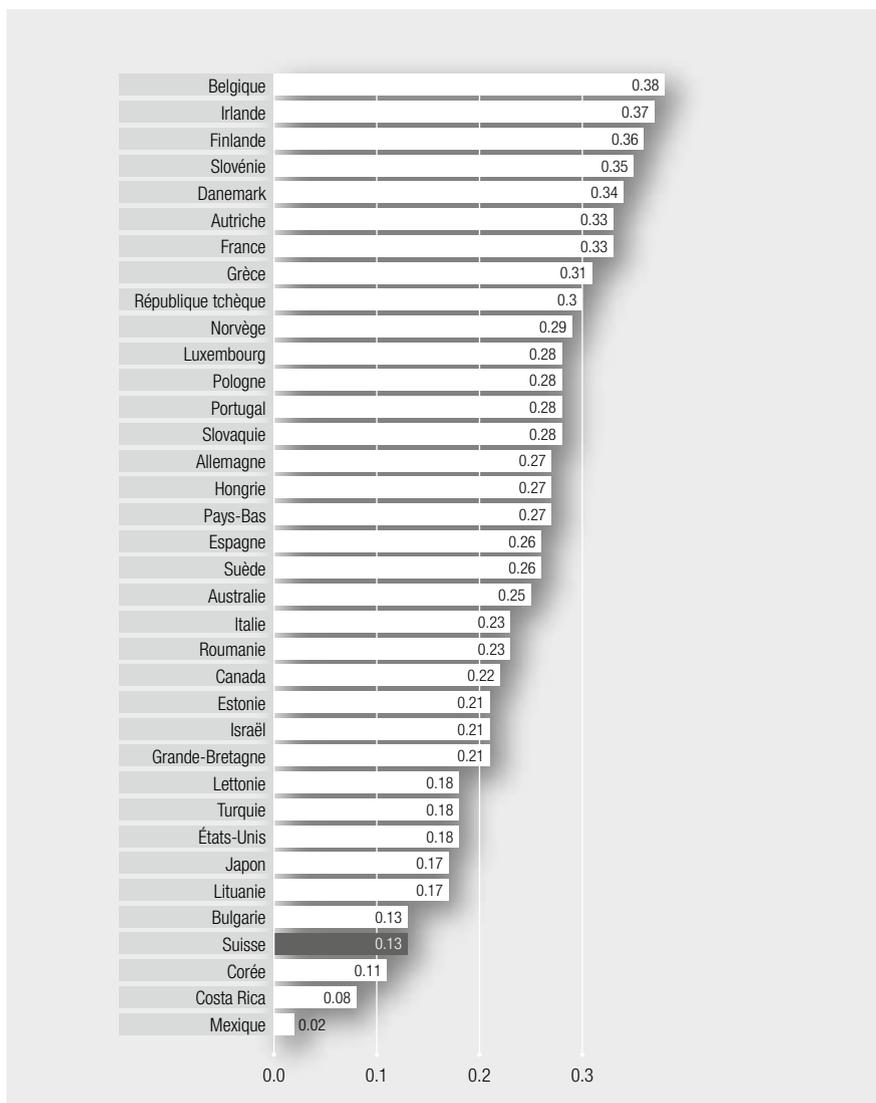
Gini après impôts et prestations sociales



Redistribution

Population en âge de travailler, 2018

Gini après impôts et prestations sociales



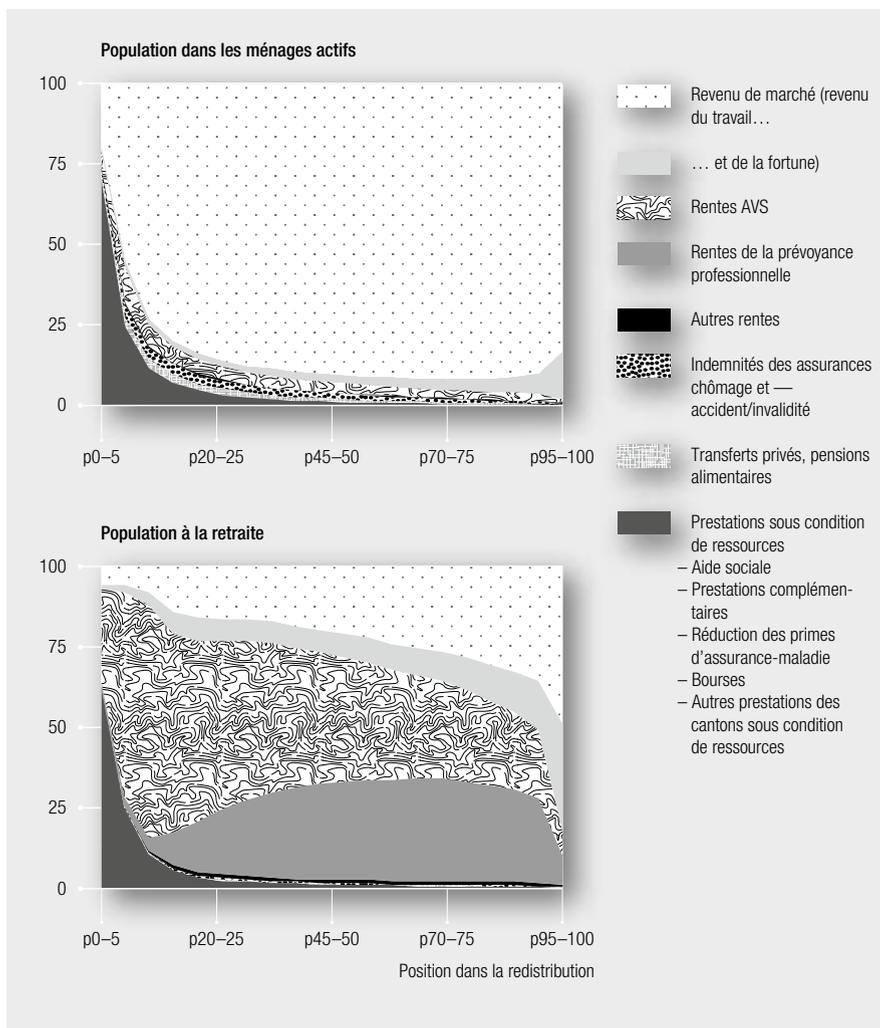
Source : Income Distribution Database OCDE, représentation propre.

À côté du fédéralisme du système de redistribution, l'organisation de la prévoyance vieillesse est une autre particularité helvétique. Le principe des trois piliers poursuit à la fois des objectifs de maintien du statut et de compensation sociale. L'assurance-vieillesse et survivant (AVS) prévoit une compensation. Elle est financée par des cotisations sociales proportionnelles au revenu. Les prestations sont plafonnées à 2390 francs par mois pour une personne seule (situation en 2022). Les personnes jouissant d'un haut revenu participent donc davantage aux coûts de l'AVS. L'organisation des deuxième et troisième piliers a par contre pour effet de maintenir les inégalités, voire de les renforcer, car elle permet de mettre une partie des revenus perçus pendant la vie active de côté pour ses vieux jours et d'optimiser ses impôts par des déductions proportionnelles au revenu.¹⁹ Les personnes à bas revenu peuvent difficilement alimenter leur deuxième et troisième pilier. Une fois à la retraite, elles sont donc exposées au risque de pauvreté, car l'AVS ne suffit pas pour vivre. Les personnes ayant perçu un revenu élevé peuvent en revanche maintenir leur niveau de vie habituel une fois à la retraite.

Ces différences sautent aux yeux dans une évaluation que nous avons établie sur la base des données relatives aux impôts et aux prestations sociales de près de 3,5 millions de personnes établies en Suisse. Le graphique 2 montre l'importance que revêtent les prestations sociales, et en particulier les divers éléments de la prévoyance vieillesse, en fonction de la phase de vie (pendant la vie active et à la retraite) et de la situation financière (classes de revenus).

Figure 2

L'importance des prestations sociales en fonction de la phase de vie et de la situation financière



Remarque : pour l'évaluation, les personnes ont été réparties en 20 groupes de même taille selon le montant de leur revenu imposable sur une échelle d'équivalence (exemple : p0–5 comprend les 5% de revenus les plus bas, p95–100 les 5% de revenus les plus hauts).

Source : Hümbelin et al., 2021a.

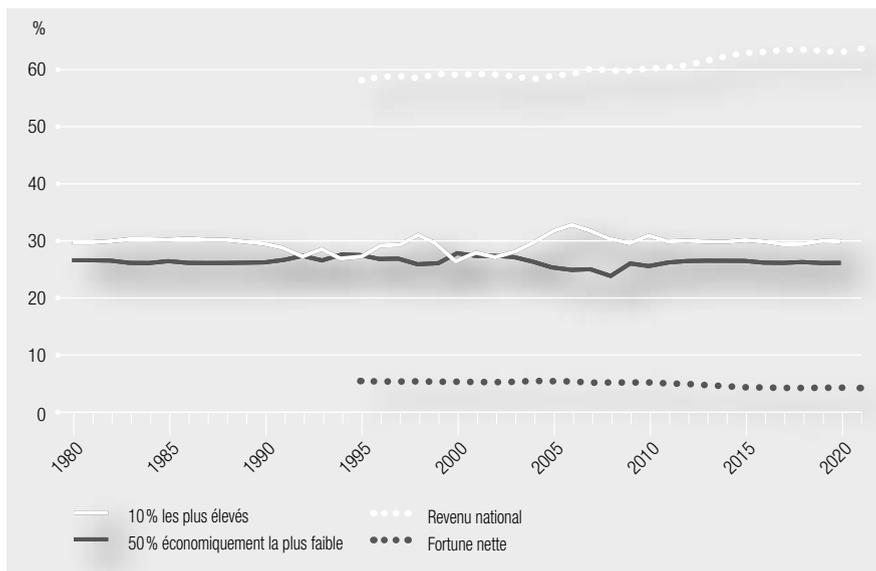
Ce graphique illustre à quel point la composition des revenus diffère au sein de la population des retraités (hommes à partir de 65 ans et femmes à partir de 64 ans). Chez les 15 % les plus pauvres, on est frappé par la modicité des parts de revenu provenant de la prévoyance professionnelle (LPP). Au sein de ce groupe, elles ne représentent que 2 à 4 %, tandis que 30 à 75 % du revenu provient de l'AVS. Mais on voit que, dans bien des cas, les rentes ne suffisent pas, et que les prestations complémentaires représentent une part importante du revenu. À mesure que les revenus augmentent, les rentes AVS représentent une part toujours plus faible du revenu global. En revanche, les rentes du deuxième pilier (LPP) constituent une part de plus en plus importante, de même que les revenus de la fortune, surtout chez les plus riches. Au soir de sa vie, le groupe le plus riche se finance en grande partie par les revenus de la fortune.

Faut-il plus de compensations ?

Jusqu'à présent, nous nous sommes contentés d'évaluer les inégalités sur la base des revenus. Au fil du temps, on observe certes des changements de ce point de vue, mais dans l'ensemble, la situation est restée assez stable en Suisse ces dernières décennies, comme le montre le graphique 3 (qui ne prend toutefois pas en considération l'effet redistributif des impôts et des prestations sous condition de ressources). Cependant, il apparaît clairement que les inégalités de fortune sont nettement plus marquées et qu'elles ont augmenté au cours des dernières décennies. Alors qu'en 1995, les 10 % les plus riches possédaient environ 58 % des actifs, ils en détenaient déjà 65 % en 2020. En même temps, le niveau de vie a augmenté, comme le montrent les indices de la base de données de référence sur les inégalités de revenu dans le monde : la fortune moyenne se montait à 330 000 dollars en 1995 (en pouvoir d'achat corrigé) et elle atteignait déjà 614 000 dollars en 2020.

Figure 3

Fluctuations des inégalités de revenus, augmentation des inégalités de fortune Part du total (%)



Remarque : les courbes indiquent l'évolution des parts de revenu avant paiement des impôts et perception des prestations sous condition de ressources (revenu national) et de la fortune des 10 % les plus riches (biens immobiliers, avoirs bancaires, obligations, actions, etc.), moins les dettes (fortune nette), ainsi que de la moitié de la population la plus faible sur le plan économique (moitié inférieure).

Source : World Inequality Database. Représentation propre.

Les différences prononcées de fortune sont la troisième particularité de la Suisse. Y a-t-il aussi des modèles de redistribution basés sur la fortune ? La Suisse est effectivement l'un des rares pays dans lesquels on prélève un impôt sur la fortune. Mais seulement quand la fortune nette dépasse nettement 200 000 francs ; il s'agit par conséquent d'un impôt visant à réduire les inégalités. On entend souvent protester que le même franc est imposé plusieurs fois : d'abord par le biais de l'impôt sur le revenu, puis par le biais de l'impôt sur la fortune en tant que montant épargné. En même temps, il faut relever que la Suisse continue à exercer beaucoup d'attrait pour les super-riches qui choisissent de s'y établir entre autres pour des raisons fiscales. Par rapport à l'impôt sur le revenu, l'effet compensatoire de l'impôt sur la fortune ne pèse pas lourd pour l'ensemble de la société. D'après nos calculs, près de 90 % des impôts directs sont perçus sur le revenu et seulement 10 % sur la fortune.²⁰ C'est dû au fait que les taux d'imposition sur la fortune sont nettement plus bas que ceux sur le revenu. Une fortune d'un million de francs ne génère que près de 4000 francs d'impôts annuels, avec des variations d'un canton à l'autre. Soit le même montant que l'impôt sur le revenu prélevé dans la ville de Berne à une personne seule qui perçoit un revenu annuel de 32 000 francs, ce qui la situe juste au-dessus du seuil de pauvreté. Le sujet devient encore plus sensible quand on examine de plus près d'où proviennent les grandes fortunes. On voit en effet qu'en Suisse, un franc de fortune sur deux est hérité (voir la contribution de Marius Brühlhart, pp. 209 ss).²¹

En Suisse, la part d'héritage est même encore plus élevée chez les plus riches.²² En même temps, les cantons ont réduit ou aboli ces dernières années les impôts sur les successions et les donations ; rares sont ceux qui en prélèvent encore. La sous-enchère fiscale et la peur de perdre les riches y sont certainement pour quelque chose. Bien que l'impôt sur les successions soit fort compatible avec le principe de méritocratie ancré en Occident et qu'il crée une compensation,²³ une initiative populaire visant à introduire un impôt national sur les successions a étonnement été rejetée à une forte majorité. Un moyen de résorber les écarts de fortune toujours plus importants serait de commencer à taxer les biens immobiliers et les titres qui ont pris beaucoup de valeur, contribuant ainsi à creuser ces écarts. En effet, une autre particularité de la Suisse est que les gains en capitaux sur les titres sont exonérés d'impôt, alors que dans la plupart des pays, ils sont traités en tant que revenu de la fortune. Sur la base de suppositions assez conservatrices, on part du principe que près de 4 milliards de francs échappent chaque année à l'impôt.²⁴ C'est une occasion manquée pour la redistribution, car ces recettes seraient presque exclusivement générées par les plus

grandes fortunes (voir la contribution de Robert Fluder, Rudolf Farys et Hans Baumann, pp. 61 ss).

Comblent la lacune par en dessous

Comme nous venons de le voir, la redistribution à travers les impôts et les prestations sociales est un moyen important de réduire les inégalités et de veiller à ce que tout le monde puisse participer à la vie de la société. Le fédéralisme et une subsidiarité prononcée figurent parmi les spécificités helvétiques, de même que la responsabilité individuelle, comme le montre le système de la prévoyance vieillesse. L'importance de la redistribution est en fin de compte une question politique. Serait-il juste d'affaiblir les droits de propriété en étendant considérablement l'impôt sur la fortune, comme Piketty le suggère ? Comme les inégalités de fortune ne cessent de se creuser, ce serait en tout cas une solution cohérente. Les impôts progressifs sont un outil de compensation approprié.

Mais plutôt que de déposséder les très riches, il nous semble plus important de réduire les inégalités « par en dessous ». Cela consiste à appliquer de façon appuyée des principes tels que l'égalité des chances et la participation de tous. L'importance de cette préoccupation se voit aussi dans les objectifs des Nations Unies. Avec l'Agenda 2030, la communauté internationale est en effet sommée de réfléchir à une société qui ne laisse personne de côté (« leave no one behind »). En Suisse, on tente actuellement d'y parvenir à travers diverses approches qui méritent d'être poursuivies ou soutenues. Le monitoring national de la pauvreté que le Conseil fédéral s'emploie actuellement à introduire est l'instrument qui illustre le mieux l'organisation fédérale de la Suisse^{25, 26}. Il permet d'observer les situations de pauvreté et leur évolution au fil du temps et de procéder à des analyses au niveau cantonal, mais aussi de contrôler et de développer les mesures visant à renforcer la situation financière des personnes à faible revenu. Après cette étape primordiale, il s'agit ensuite de renforcer la prévention. Si l'on parvient à éviter les expériences précoces de pauvreté, c'est bénéfique pour le développement des enfants²⁷ qui parviendront mieux à mener une vie autonome une fois adultes. Pour ce faire, il s'agit d'assurer l'accessibilité du système éducatif. Étant donné que le risque de dépendre de l'aide sociale est particulièrement élevé chez les mineurs, que beaucoup de familles vivent au seuil de la pauvreté²⁸ et que la Suisse présente en comparaison européenne des déficits manifestes en matière de politique familiale,²⁹

il y a lieu d'agir sur ce plan. Enfin, il faut garder en vue les moyens de subsistance et la participation des personnes directement touchées par la pauvreté et donc accorder suffisamment de ressources aux personnes tributaires des prestations sociales. Aujourd'hui, ces dernières sont très modiques. Or, le coût de la vie est très élevé et l'argent peut vite venir à manquer dans un pays aussi riche que la Suisse. C'est particulièrement flagrant en période de forte inflation.³⁰

Oliver Hümbelin est chercheur en sciences sociales et chargé de cours à l'Institut de sécurité sociale et de politique sociale du département de travail social de la Haute école spécialisée bernoise.

Rudolf Farys est collaborateur scientifique à l'Institut de sociologie de l'Université de Berne.

Ben Jann est professeur d'analyse de la structure sociale à l'Institut de sociologie de l'Université de Berne.

Notes

- ¹ Roser et al., 2013. L'espérance de vie diffère beaucoup d'une région du monde à l'autre : en Afrique, elle atteint 53 ans, en Europe 79.
- ² Roser, Ortiz-Ospina, 2016.
- ³ Rosling et al., 2018.
- ⁴ Lemann, 2022.
- ⁵ Atkinson, 2016. Obenland, 2018.
- ⁶ Caminada et al., 2019a. Causa, Hermansen, 2020.
- ⁷ Hümbelin, Farys, 2016.
- ⁸ Causa, Hermansen, 2020.
- ⁹ Certains aspects de la redistribution tels que les dépenses publiques pour les biens publics ou les impôts sur la consommation ne sont pas pris en compte dans ce calcul.
- ¹⁰ Hümbelin et al., 2021a.
- ¹¹ Urnersbach, 2022.
- ¹² Caminada et al., 2019b.
- ¹³ PwC, 2021.
- ¹⁴ Seliger, 2022.
- ¹⁵ Office fédéral de la statistique, 2022.
- ¹⁶ Hümbelin, 2019.
- ¹⁷ Hümbelin et al., 2021a.
- ¹⁸ Schmidheiny, 2006.
- ¹⁹ Hümbelin et al., 2021b.
- ²⁰ Hümbelin et al., 2021a.
- ²¹ Brülhart, 2019.
- ²² Basergia, Martínez, 2022.
- ²³ Hümbelin, Farys, 2015.
- ²⁴ Fluder et al., 2021.
- ²⁵ Fluder et al., 2020. Hümbelin, Fluder, 2020.
- ²⁶ Office fédéral des assurances sociales, 2022.
- ²⁷ Turkheimer et al., 2003.
- ²⁸ Hümbelin, Lehmann, 2022.
- ²⁹ Hümbelin, Fluder, 2022.
- ³⁰ Karjalainen, Levell, 2022.

Indications bibliographiques

- Atkinson Anthony B.* : Inégalités - Les gouvernements frileux n'ont pas d'excuse. Seuil, 2016.
- Baselgia Enea, Martínez Isabel Z.* : Tracking and Taxing the Super-Rich : Insights from Swiss Rich Lists. In : KOF Working Papers, Vol. 501, 2022, pp. 1–66.
- Brühlhart Marius* : Les héritages en Suisse : évolution depuis 1911 et importance pour les impôts. Dans : De facto, 13 décembre 2019.
- Caminada Koen, Goudswaard Kees, Wang Chen, Wang Jinxian* : Les effets redistributifs des transferts sociaux et de la fiscalité ont-ils évolué au fil du temps ? Dans : International Social Security Review, vol. 72, 2019a, pp. 3–31.
- Caminada Koen, Goudswaard Kees, Wang Chen, Wang Jinxian* : Income Inequality and Fiscal Redistribution in 31 Countries After the Crisis. Dans : Comparative Economic Studies, vol. 61, 2019b, pp. 119–148.
- Causa Orsetta, Hermansen Mikkel* : Income Redistribution through Taxes and Transfers across OECD Countries. Dans : Gabriel Rodríguez Juan, Bishop A. John (éd.) : Inequality, Redistribution and Mobility. Emerald Publishing Limited, pp. 29–74.
- Fluder Robert, Farys Rudolf, Baumann Hans* : Vermögenseinkommen – Treiber der Ungleichheit. In : Geld arbeitet nicht – wir schon! Zurich, 2021, pp. 94–112.
- Fluder Robert, Hümbelin Oliver, Luchsinger Larissa, Richard Tina* : Ein Armutsmonitoring für die Schweiz: Modellvorhaben am Beispiel des Kantons Bern. Caritas Suisse et la Haute école spécialisée bernoise, Berne, 2020.
- Hümbelin Oliver* : Wo die reichen Kerle wohnen. In : Onlinemagazin Republik, 2019. (22. 7. 2019).
- Hümbelin Oliver, Farys Rudolf* : Wirkung einer möglichen Erbschaftssteuer. Rechenbeispiele mit Berner Steuerdaten. Université de Berne, Faculté de sciences sociales, 2015.
- Hümbelin Oliver, Farys Rudolf* : Materielle Ungleichheit in der Schweiz im Wandel der Zeit. Dans : Franzen Axel, Jann Ben, Joppke Christian, Widmer Eric (éd.) : Essays on Inequality and Integration. Zurich, 2016, pp. 116–152.
- Hümbelin Oliver, Farys Rudolf* : Income redistribution through taxation – how deductions undermine the effect of taxes. Dans : Journal of Income Distribution, vol. 26, 2018, pp. 1–35.
- Hümbelin Oliver, Farys Rudolf, Jann Ben, Lehmann Olivier* : La redistribution par les impôts et transferts sociaux en Suisse. Dans : Social Change in Switzerland, 2021a.
- Hümbelin Oliver, Farys Rudolf, Richard Tina* : Ungleichheit und Steuern : Steuerdatenbasierte Einblicke in die redistributiven Effekte des Schweizer Steuersystems. Dans : Steuern und Ungleichheit: Fiscalité et inégalités, Zurich, 2021b.
- Hümbelin Oliver, Fluder Robert* : Armutsmonitoring – das Instrument gegen Armut, knoten & maschen, 2020. URL : knoten-maschen.ch/armutsmonitoring-das-instrument-gegen-armut/ (23. 3. 2022).
- Hümbelin Oliver, Fluder Robert* : Wenig Unterstützung für Familien: Es besteht erheblicher Nachholbedarf. « La Suisse pratique une mauvaise politique familiale » Dans : revue Zeso, vol. 119, 2022, pp. 20–22.
- Hümbelin Oliver, Lehmann Olivier Tim* : Schätzung der Zahl der Menschen in finanziell schwierigen Lebenslagen knapp oberhalb der Armutsgrenze. Haute école spécialisée bernoise, Berne, 2022 (all. seulement).

- Karjalainen Heidi, Levell Peter* : Inflation for poorest households likely to increase even faster than for the richest, and could hit 14% in October, 2022. URL : ifs.org.uk/publications/16065 (17. 6. 2022).
- Lemann Nicholas* : Le plan radical de Thomas Piketty pour redistribuer la richesse. Dans : *Actual News Magazine*, 2022 (19. 4. 2022).
- Oberland Wolfgang* : Ungleichheiten verringern ! SDG 10 : Schlüssel zur Verwirklichung der Agenda 2030. Global Policy Forum, Bonn, 2018.
- Office fédéral des assurances sociales* : Monitoring national de la pauvreté. 2022. URL : bsv.admin.ch/bsv/fr/home/politique-sociale/soziale-absicherung/armutsmonitoring.html (5. 6. 2022).
- Office fédéral de la statistique* : Dépenses consacrées aux prestations sociales sous condition de ressources de 2010 à 2020. Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, 2022.
- PwC* : PwC's tax comparison 2021. 2021. URL : pwc.ch/en/publications/2021/PwCs-Tax-Comparison-EN-2021.pdf (17. 6. 2022).
- Roser Max, Ortiz-Ospina Esteban* : Global Education. Dans : *Our World in Data*, 2016.
- Roser Max, Ortiz-Ospina Esteban, Ritchie Hannah* : Life Expectancy. Dans : *Our World in Data*, 2013.
- Rosling Hans, Rönnlund Anna Rosling, Rosling Ola* : Factfulness: Ten Reasons We're Wrong About the World – and Why Things Are Better Than You Think. New York, 2018.
- Schmidheiny Kurt* : Income segregation and local progressive taxation : Empirical evidence from Switzerland. Dans : *Journal of Public Economics*, vol. 90, 2006, pp. 429–458.
- Seliger Florian, Staub Nicolas, Cian Jochen* : Steuerbelastung: So entwickeln sich die Steuern in Ihrer Gemeinde. Dans : *Neue Zürcher Zeitung*, 24. 5. 2022.
- Turkheimer Eric, Haley Andreana, Waldron Mary, D'Onofrio Brian, Gottesman Irving I.* : Socioeconomic Status Modifies Heritability of IQ in Young Children. Dans : *Psychological Science*, vol. 14, 2003, pp. 623–628.
- Urmersbach Bruno* : Taux de chômage dans les pays membres de l'Union européenne en janvier 2022. URL : fr.statista.com/statistiques/570597/taux-de-chomage-dans-les-pays-de-l-ue/ (17. 6. 2022).

